

# COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

## Compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 4 juin 2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 4 juin 2019.

Membres en exercice	31
Membres présents/représentés	20
Quorum (16)	Atteint
Membres absents et excusés	11
Membres ayant donné pouvoir	1

**Membres présents** : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, CATHERINE Yves, CHAILLON Sylvain, DUVAL Estelle, GABRIEL Christian, GENNEVIEVE Michel, GUERIN François, HANICOT Nathalie, LARONCHE Hervé, LEROY Bernard, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOTTE Jean-Pierre, PELVEY Guy, PLATON Claude, PORET Michel, VAN NIEUWENHUYSE Joël.

**Membres absents et excusés** : CALENGE Laurence, CHALLES Nadège, DEROUET Séverine, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPERCHOIS Annie, MONNIER Stéphane, THOMAS Jean-Paul, VAUGELADE Martine, HUET Gaëtane, LEFEBVRE Hugues et MALGRAIN Michel.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Martine VAUGELADE à Françoise BECQUET

**Secrétaire de séance** : Estelle DUVAL

### Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13/05/2019

Observations du conseil : NEANT

Approuvé par les membres présents lors de la séance du 13/05/19.

### Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Transfert à la CdC PBI de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou refus et report de ce transfert au 01.01.2026
- Transfert à la CdC PBI de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou refus et report de ce transfert au 01.01.2026
- SDEC – Devis alimentation en énergie – Propriété MARIE/GRENIER – La Carrosserie - Livry
- Devis SEDE VEOLIA – Epanchage boues – 2<sup>ème</sup> bassin – Lagunage

**Décision du conseil** : accord à l'unanimité.

### 1. Transfert à la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom de la compétence eau

Le maire présente au conseil un power point résumant l'étude de transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

#### Calendrier

- accord et transfert au 01/01/2020
- refus et report du transfert au 01/01/2026

#### Décision du conseil

- délai trop court pour prendre une décision aussi importante,
- refus du transfert au 01/01/2020,
- transfert de la compétence « eau potable » au plus tard en 2026.

Adopté à l'unanimité.

### 2. Transfert à la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom de la compétence assainissement

Le maire présente au conseil un power point résumant l'étude de transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

#### Calendrier

- accord et transfert au 01/01/2020
- refus et report du transfert au 01/01/2026

### **Décision du conseil**

- délai trop court pour prendre une décision aussi importante,
- diagnostic du réseau assainissement de Caumont en cours, résultat prévu en fin d'année,
- refus du transfert au 01/01/2020,
- transfert de la compétence « assainissement » au plus tôt le 01/01/2021, permettant ainsi à la Cdc PBI de s'approprier cette nouvelle compétence et, au plus tard, le 01/01/2026.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Devis SDEC – Alimentation en énergie électrique – Extension basse tension – Propriété M. MARIE et Mme GRENIER - Livry**

Le maire donne lecture du courrier du SDEC Energie à Caen, concernant l'alimentation en énergie électrique de la parcelle cadastrée 372F00200, située La Rue de Parfouru à Livry, appartenant à M. Clément MARIE et Mme Laura GRENIER, domiciliés La Carrosserie à Livry, pour laquelle un permis a été accordé pour la construction d'une maison d'habitation individuelle.

Projet : raccordement au réseau électrique (extension basse tension)

Coût du projet : 9 617,76 € HT

Coût à la charge de la commune : 3 847,10 € HT

### **Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

### **4. Devis SEDE VEOLIA – Epanchage boues 2<sup>ème</sup> bassin du lagunage**

Le maire présente au conseil la proposition d'étude transmise par SEDE VEOLIA à Bihorel – 76420, pour l'étude préalable à l'épandage des boues du 2<sup>ème</sup> bassin de la station d'épuration de Caumont-l'Eventé, pour un coût de 3 630,00€ TTC.

Cette étude comprend l'analyse des boues, l'analyse des sols et la prestation d'étude.

### **Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

### **5. Délégation du conseil municipal au maire d'ester en justice**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2122-22,

Le maire propose au conseil municipal, dans la continuité de la délibération N°2017-05 du 12/01/2017, visée par la Sous-préfecture de Vire le 18/01/17, et dans le but d'une bonne administration et d'une défense efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Le maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel, et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

### **Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

### **6. Choix d'un avocat pour défendre la commune dans le cadre de l'affaire Commune déléguée de Livry, représentée par son maire délégué Jean-Paul THOMAS/Commune de Caumont-sur-Aure**

Le maire informe le conseil qu'une requête a été déposée près du Tribunal Administratif de Caen à l'encontre de la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure.

Il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire qui l'oppose à la commune déléguée de Livry, représentée par son maire délégué, Monsieur Jean-Paul THOMAS.

Le maire propose la Société Aarpi Florence TOUCHARD et Nicolas TOUCAS, FTN, avocats associés, à Saint Contest 14280.

### **Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

## **7. Projet Maison Citoyenne – Mandat public**

Le maire rappelle au conseil le projet d'aménagement d'une maison citoyenne dans les anciens locaux de l'école maternelle de Caumont-l'Eventé.

Il propose de lancer, conjointement avec la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, un marché public pour recruter un mandataire qui agirait pour le compte de la commune.

Objet du contrat : mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage, en application de loi maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, une maison citoyenne à Caumont-l'Eventé 14240 Caumont-sur-Aure.

Le mandataire n'est tenu envers le maître de l'ouvrage que de la bonne exécution des attributions dont il a personnellement été chargé par celui-ci.

Le mandataire représente le maître de l'ouvrage à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions qui lui ont été confiées jusqu'à ce que le maître de l'ouvrage ait constaté l'achèvement de sa mission dans les conditions définies par la convention.

Le mandataire gère les marchés publics, les devis, ..., les suivis de chantier, les relations le maître d'œuvre, les entreprises, la gestion financière. La commune a un seul intermédiaire, elle valide chaque devis, chaque marché, chaque étape et paie des avances au mandataire (c'est lui qui paie les prestataires) déterminées dans le contrat de mandat.

### **Décision du conseil**

Accord de principe, à l'unanimité.

## **8. Convention Lutte contre frelon asiatique 2019-2020-2021**

Renouvellement de la convention avec la FREDON de Basse Normandie.

Bilan 2018 :

Nombre de nids détruits : 17

Coût : 980,70 €

Participation versée à la FREDON : 63,00 €

### **Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

## **9. Convention pour l'élimination des cadavres de rongeurs aquatiques nuisibles par équarrissage**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25/05/1990 précisant les modalités de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le département du Calvados, la FREDON de Basse Normandie est chargée d'animer et de coordonner la mise en place du programme départemental de lutte collective sur les bassins versants et d'en assurer le suivi.

Le maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la FREDON de Basse Normandie dont l'objet porte sur la définition des modalités de mise en place d'un point de collecte de cadavres de ragondins et rats musqués piégés, dans le cadre du programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles et à éliminer par équarrissage.

Engagement de la commune :

- fournir un site permettant l'accueil d'un congélateur et d'un bac d'équarrissage et en assurer la prise en charge énergétique (local technique de la commune), et laisser ce point de collecte libre d'accès aux piègeurs aux conditions suivantes : accès libre à l'abri en bois avec cadenas à code.

Engagement de la FREDON :

- informer les piègeurs des conditions d'accès au site, informer les piègeurs des conditions de gestion des cadavres et du fonctionnement lié au point de collecte, évacuation des cadavres de rongeurs

aquatiques au nom de la collectivité par la Société d'Equarrissage ATEMAX, à condition que le poids minimal de chaque enlèvement soit supérieur à 40kg.

Durée :

- de la date de mise en place du point de collecte jusqu'à la fin de l'année 2019. Convention renouvelable pour tacite reconduction.

Montant :

- l'acquisition du matériel nécessaires à l'élimination de ces rongeurs (abri en bois, congélateur, bac équarrissage) est comprise dans la participation à l'investissement des collectivités dans le cadre du programme de lutte collective.

- la commune s'engage à prendre en charge le coût de l'énergie nécessaire au fonctionnement du congélateur pendant sa durée d'utilisation.

Décision du conseil

Accord à l'unanimité

## 10. Bornage partie parcelle AB 136 rue de la Ferrière

Pour faire suite à la délibération N°2019\_02-011 en date du 11/02/2019, concernant l'acquisition des parcelles cadastrées AB144 et AB 143, le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'une bande de terrain située sur la parcelle AB136, en bordure de la parcelle AB 144 et appartenant également à M. et Mme Bernard LABICHE, domiciliés à LANDELLES et COUIGNY – 14380, sans frais d'acquisition supplémentaire.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité.

Autorise le maire à faire appel au Cabinet CAVOIT, géomètre expert, pour procéder au bordage de cette bande de terrain. Dit que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.



## 11. Demande subvention APCR

Le maire présente au conseil les actions à mener :

- **Patrimoine non protégé :**

- **Eglise de Caumont-l'Éventé** : mise en sécurité des accès aux cloches : 1 704,96 € TTC, soit 1 420,80 € HT
- **Eglise de Caumont-l'Éventé** : fourniture et pose d'un joug et de deux appareils de mise en volée : 4 707,60 € TTC, soit 3 923,00 € HT
  - **Part subventionnable : 0,00€ HT en attente nouveau devis**
- **Eglise de Caumont-l'Éventé** : fourniture, fabrication et pose d'un portail à 2 vantaux en chêne massif : 6 456,00 € TTC, soit 5 380,00 € HT
- **Eglise de Livry** : remplacement de l'horloge de la sacristie et d'une chaîne d'entraînement : 1 938,00 € TTC, soit 1 615,00 € HT
  - **Part subventionnable : 1 229,00 € HT**

- **Bâtiments communaux :**

- o **Salle polyvalente de La Vacquerie** : fourniture et pose de fenêtres PVC : 2 280,60 € TTC, soit 1 900,50 € HT.

**Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

## **12. Horaires école élémentaire, maternelle et restaurant scolaire**

Compte rendu de la réunion entre les directeurs des écoles primaire et maternelle et Les Francas pour la garderie périscolaire :

À la suite de l'arrêt des TAP, le maire a présenté les nouveaux horaires :

- **Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne** : **8h30/12h – 13h45/16h15**  
Soit 6h de classe avec une pause méridienne de 1h45
- **Ecole maternelle Les Petits Chercheurs d'Aure** : **8h45/11h45 – 13h30/16h30**  
Soit 6h de classe avec une pause méridienne de 1h45

Ces horaires sont fermes et définitifs.

**Décision du conseil**

Accord à l'unanimité.

## **13. Règlement repas cantine scolaire – Ouverture compte « Dépôts de Fonds au Trésor » - Paiement par Internet via le dispositif PAYFIP**

Compte rendu du rendez-vous du 27/05/2019 – Perception Aunay-sur-Odon – En présence de Mme Monique RIEU, receveur municipal et Christelle DELENTE, adjoint administratif, responsable de la régie de cantine.

Sollicitations de la commune :

- Maintenir la régie de cantine
- Bénéficiaire d'un paiement en ligne

Propositions de la perception :

- Régie maintenue
- Paiement en ligne grâce à un lien mis sur le site Internet de la commune
  - o Conditions requises pour adhérer à **PAYFIP**, liste non exhaustive :
    - Disposer d'une régie,
    - Disposer d'un compte de dépôts de fonds au trésor (DPF),
    - Disposer d'un portail Internet, ...
- Ouverture d'un compte DPF à La Poste de Caumont
- Dépôt des chèques et espèces à La Poste de Caumont et non plus à la perception d'Aunay
- Maintien du dépôt du relevé de compte, mais uniquement une fois par mois, à la perception Aunay

**Décision du conseil** :

Accord à l'unanimité pour :

- L'adhésion au dispositif PAYFIP
- L'ouverture d'un compte « Dépôts de Fonds au Trésor »

## **14. Projet PSLA – Exonération de la taxe d'aménagement**

Le maire rappelle la délibération prise en séance le 13 février 2017, et visée par la sous-préfecture de Vire le 23 février 2017, concernant la fixation des exonérations facultatives de la taxe d'aménagement.

Dans le cadre du projet intercommunal de création d'un pôle santé sur le territoire de la commune, le maire demande au conseil de se prononcer sur l'ajout de l'exonération suivante :

- Les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique (Article 98 de la loi de finances N°2017-1837 du 30/12/2017 modifiant l'article L.331-9 du code de l'urbanisme ouvrant l'exonération facultative des maisons de santé à tous les maîtres d'ouvrage)
- Pourcentage de surface exonérée : 100%

### **Décision du conseil :**

Accord à l'unanimité pour l'ajout de l'exonération de taxe d'aménagement des maisons de santé  
**Fixe le taux d'exonération à 50% à la majorité des voix.**

## **15. Remplacement du fourneau de la salle des fêtes de Caumont**

Le maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MOTTE, adjoint au maire, en charge de ce dossier. M. MOTTE présente au conseil les devis reçus pour le remplacement du fourneau de la salle des fêtes de la commune historique de Caumont-l'Eventé, à savoir :

- CF CUISINES à Saint-Lô :

Offre de prix N°1 : fourneau 4 feux + four ventilé : 8 590,76 € TTC, soit 7 158,97 € HT

- CF CUISINES à Saint-Lô :

Offre de prix N°2 : fourneau + étuve ventilée – 6 feux : 7 014,80 € TTC, soit 5 845,67 € HT

### **Décision du conseil :**

Retient l'offre N°2. Adopté à l'unanimité.

## **16. Offre achat terrain lotissement Résidence Le Fieffe Pilet**

Le maire présente au conseil l'offre d'achat déposée par Madame Stéphanie HARDY, domiciliée 45 bis rue de Caen à Aunay-sur-Odon, 14260 Les Monts d'Aunay, pour l'acquisition de la dernière parcelle viabilisée N°3, située Résidence Le Fieffe Pilet, route de Villers, à Caumont-l'Eventé, d'une superficie de 570m<sup>2</sup>, à savoir :

Proposition : 29 900 € TTC.

### **Décision du conseil :**

Accord à l'unanimité.

## **17. Aménagement terrain de pétanque à Livry**

M. CHAILLON présente au conseil le devis établi par Bessin Bocage Vidanges, La Barquetière à Livry, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque, ouvert au public, à Livry.

Ce devis comprend :

- L'arrachage des souches, la destruction d'un mur, l'aménagement d'un glacis, la fabrication de 2 terrains de pétanque, l'aménagement du tour des terrains et le remodelage du terrain.

Coût : 5 550,00 € TTC

### **Décision du conseil :**

Accord à l'unanimité.

## **18. Devis jeu école maternelle - Caumont**

Le maire rappelle au conseil que le jeu situé dans l'enceinte de l'école maternelle Les Petits Chercheurs d'Aure à Caumont-l'Eventé, ne répondait plus aux normes de sécurité et a été enlevé.

M. MOTTE, adjoint au maire, présente au conseil plusieurs devis pour son remplacement,

1- Comat & Valco – Béziers : 4 140,00 € TTC – Toboggan mini grimpe + jeu ressort

2- ETEC – Vire : 14 055,60 € TTC

4- Comat & Valco – Béziers : 8 520,00€ TTC – Château de Sophien + jeu ressort + dattes amortissantes

### **Décision du conseil :**

Retient l'offre de COMAT & VALCO de 8 520,00 € TTC. Accord à l'unanimité.

## **19. Affaires diverses**

### **Anacrouses – Label « Espace Public Numérique**

Remise du label « Espace Public Numérique » à l'association ANACROUSES en présence de Mme Françoise GUEGOT, vice-présidente du Conseil Régional, de Mme Catherine GOURNEY LECONTE

et de M. Didier VERGY, conseillers régionaux. Cette labellisation est une reconnaissance de l'intérêt d'un EPN de qualité sur notre territoire.

### **Fermeture Poste**

Info : faute de personnel, La Poste de Caumont sera fermée du 7 au 13 juillet 2019.

### **Devis marquage au sol**

M. MOTTE, adjoint au maire, présente au conseil le devis reçu pour du marquage au sol sur le territoire de la commune de Caumont-l'Eventé, à savoir :

- BATI Services Signalisation – Fleury sur Orne : 4 084,68 € TTC

Décision du conseil :

Accord à l'unanimité

### **Bulletin municipal**

Le conseil municipal remercie Nathalie HANICOT, adjoint au maire et Ange LAURENT, secrétaire de mairie à La Vacquerie, pour la rédaction et la mise en page du bulletin municipal.

### **Remplaçant(s) Dr RICHARD**

M. MAHE : demande au conseil un accord de principe pour avoir recours à un « chercheur de têtes » pour trouver un ou des remplaçants au Docteur RICHARD.

Décision du conseil :

Accord à l'unanimité.

Demande à M. MAHE de se procurer un contrat type, à étudier lors de la séance de septembre. **A suivre.**

### **Ramassage des ordures ménagères**

M. LARONCHE : pas de décalage lors des jours fériés (30/05/19 et 15/08/19) : inadmissible.

Remonter l'information à l'Intercom. **A suivre.**

### **Dates à retenir**

13 juin : Concours de belote « Amis du Val d'Aure » à Livry

14 juin : Anacrouses organise un repas littéraire

16 juin : Porte ouverte de la caserne des pompiers dès 9h30

22 juin : Kermesse des écoles de Caumont dès 10 h

23 juin : Soirée privée « Louison entre dans la danse »

29 juin : Gala de danse à la salle des fêtes organisé par l'ACC

29 et 30 juin : Expo peinture – Sculpture gratuite sous les halles organisée par l'ACC

2 juillet : Concours de belote « Club de l'amitié » de La Vacquerie

6 juillet : Fête Saint-Clair : concert le soir place de la mairie des « Soulmen Rythm and Blues » - feu d'artifice

7 juillet : Foire à tout sur la place Saint-Clair – Méchoui et fête foraine

9 juillet : Méchoui organisé par Les Amis du Val d'Aure à Livry

11 juillet : Concours de belote « Amis du Val d'Aure » à Livry

1er août : Concours de belote « Amis du Val d'Aure » à Livry

27 août : Concours de belote « Club de l'amitié » de La Vacquerie

1<sup>er</sup> septembre : Fête Saint Sulpice à La Vacquerie organisée par le Foyer Rural de La Vacquerie

07 septembre : Forum des associations organisé par PBI dans deux gymnases (Caumont et Noyers) et avec le forum communal

15 septembre : Loto des sapeurs-pompiers

### **Prochaines réunions**

Préparation de la réunion de conseil de juillet : lundi 24 juin 2019 à **20h** à Caumont.

Séance de juillet : lundi 08 juillet 2019 à 20 heures.

Préparation de la réunion de conseil de septembre : lundi 26 août 2019 à 18h à \_\_\_\_\_

Séance de septembre : lundi 09 septembre 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.